

*Seraing, le 16 mai 2016*

*Mesdames, Messieurs,*

*En vertu de l'article 27 de la loi du 07 décembre 1998 organisant une police intégrée, je vous prie de vouloir ajouter à l'ordre du jour du Conseil de Police de ce lundi 23 mai 2016 le point suivant :*

***Concerne : Accumulation de sonnettes et boites aux lettres, anormale dans certaines habitations.***

*Monsieur le Bourgmestre,  
Monsieur le Chef de Zone,  
Mesdames, Messieurs les membres du conseil de Police,*

*En distribuant des journaux dernièrement, j'ai constaté que certaines maisons, d'un quartier avoisinant Seraing centre, comportaient une quantité anormale de sonnettes et de boites aux lettres en rapport à la taille de la maison.  
En effet, j'ai compté jusqu'à 16 sonnettes sur la porte d'une maison, qui n'était pas un immeuble à appartements multiples.*

*Dès lors, puisqu'un contrôle de la police est requis lors de l'inscription d'un futur citoyen sérésiens à un domicile renseigné par le demandeur, comment peut-on en arriver à de telles situations.  
Monsieur le Bourgmestre, Monsieur le Chef de Zone, pouvez-vous, s'il vous plait, m'en dire plus sur ces situations illicites.*

*En vous remerciant d'avance, je vous prie de croire, Monsieur le Bourgmestre, Monsieur le Chef de Zone, Mesdames et Messieurs les membres du Collège de Police, à l'assurance de mes meilleurs sentiments.*

*Carmelo Sciortino  
Conseiller Communal & de Police*